

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 28 janvier 2025

Délibération n° 002-2025

Point 03

Point 03. de l'ordre du jour**Procès-verbal de la CFVU du 26 novembre 2024****EXPOSE DES MOTIFS**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024**.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	16
Nombre de voix pour	16
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 29 janvier 2025

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljou

26 novembre 2024

Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

INFORMATIONS.....	5
1. INFORMATIONS GENERALES	5
2. PRESENTATION DES ACTIVITES PORTEES PAR LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES (DRI).....	5
DELIBERATIONS	8
3. PROCES-VERBAL DE LA CFVU DU 22 OCTOBRE 2024	8
4. OUVERTURE DE DEUX FORMATIONS EN APPRENTISSAGE POUR LA RENTREE 2025/2026.....	8
5. TABLEAU DE NOMENCLATURE DES INTITULES DE DIPLOME	9
6. MODIFICATION D'INTITULE DE PARCOURS – FACULTE DE PHILOSOPHIE.....	11
7. CALENDRIER GENERAL POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026	12
8. REGLEMENT DES ETUDES ET DE LA SCOLARITE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026	12
9. MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL DES EXAMENS ET DES CONCOURS A L'UNIVERSITE DE STRASBOURG	12
10. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT CFVU	13
10.1. <i>Comité stratégique Include</i>	13
10.2. <i>COPIL tutorat</i>	13
11. REGLEMENTS DES CONCOURS DE L'EM STRASBOURG	13
11.1. <i>Concours International Admission</i>	13
11.2. <i>Concours PGE BAC +1</i>	13
11.3. <i>Concours Unistrapass PGE</i>	13
APPROBATION	13
12. TARIFS ET MODALITES DE REMBOURSEMENT DES CONCOURS DE L'EM STRASBOURG.....	13
13. CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ET MODALITES DE REMBOURSEMENT POUR L'ANNEE 2025/2026 (REPORTE)	14
14. TARIFS 2025/2026 ET RENOUELEMENTS DES FORMATIONS DIPLOMANTES PROPOSEES EN FORMATION CONTINUE - 1ERE VAGUE – SFC	14
15. TARIF TOEIC POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025 (REPORTE).....	14
16. DEMANDE DE CREATION HORS VAGUE DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE MENTION MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS – FACULTE DE DROIT, DE SCIENCES POLITIQUE ET DE GESTION	14
20. RECONDUCTION DE LA PERIODE TRANSITOIRE CONCERNANT LA POLITIQUE D'EXONERATION DES DROITS DIFFERENCIES	15
17. CAPACITES D'ACCUEIL, PREREQUIS ET MODALITES D'ADMISSION POUR L'ENTREE EN MASTER POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026	18
17.1. <i>Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (partie 2)</i>	18
17.2. <i>Faculté des sciences de la vie (partie 2)</i>	18
18. RENOUELEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU CERTIFICAT D'APTITUDE A PARTICIPER A L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER (CAPEFE) – INSPE	18
19. CHARTE POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE DES APPRENTIS.....	18
21. ATTRIBUTION DE BOURSES ETUDIANTES POUR DES « PROJETS COLLABORATIFS » DANS LE CADRE DU DISPOSITIF INNOVATION LAB	20
22. DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION DU CLES	20
CONVENTIONS NATIONALES.....	20

23.	CONVENTION ENTRE L'UNISTRA ET L'UHA DANS LE CADRE DE LA DELIVRANCE DU CLES.....	20
24.	CONVENTION POUR LA FACULTE DE THEOLOGIE CATHOLIQUE AVEC L'INSTITUT CATHOLIQUE DE LYON	20
25.	CONVENTION ENTRE L'UNISTRA ET LA HEAR SUR LE DOUBLE DIPLOME LICENCE/MASTER COMPOSITION ET INTERPRETATION MUSICALE - DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR PROFESSIONNEL DE MUSICIEN (REPORTE)	20
26.	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'UNISTRA ET L'UHA POUR LE CFA UNIVERSITAIRE ALSACE	21
27.	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA FACULTE DES SCIENCES DU SPORT ET LA FACULTE DES SCIENCES DE LA VIE AVEC L'UHA ET L'IFMK 21	
28.	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE CO-ACCREDITATION POUR LA FACULTE DE PHYSIQUE ET INGENIERIE AVEC L'INSA STRASBOURG	21
29.	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE CO-ACCREDITATION POUR LA FACULTE DE GEOGRAPHIE ET D'AMENAGEMENT AVEC L'INSA STRASBOURG ET L'ENSAS 21	
30.	RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS POUR LA FACULTE DE PHYSIQUE ET INGENIERIE	22
30.1.	<i>Avec le lycée Ort de Strasbourg.....</i>	22
30.2.	<i>Avec le lycée Ort de Montreuil.....</i>	22
31.	AVENANT 2 A LA CONVENTION ANNUELLE 2024/2025 ENTRE L'UNISTRA ET LE CROUS DE STRASBOURG POUR L'HEBERGEMENT DES ETUDIANTS ACCUEILLIS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ECHANGES	22
CONVENTIONS INTERNATIONALES		22
32.	ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FACULTE DE PSYCHOLOGIE AVEC LA RPTU KAISERSLAUTERN- LANDAU (ALLEMAGNE).....	22
33.	AVENANT MODIFICATIF A L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FACULTE DE THEOLOGIE CATHOLIQUE AVEC LE CENTRE JEAN XXIII- GRAND SEMINAIRE LUXEMBOURG (LUXEMBOURG)	22
34.	AVENANT MODIFICATIF A L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'IUT ROBERT SCHUMAN AVEC LA HOCHSCHULE LANDSHUT (ALLEMAGNE)	22
35.	DIVERS.....	23

ÉTAIENT PRÉSENTS

Présidente de séance

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-Présidente Formation et parcours de réussite

Membres élus

Collège A

Mme Éva LOUVET, M. Bruno TRESCHER, M. Fabrice FAVRET, Mme Esther KELLENBERGER, M. Benoît MASQUIDA, Mme Rachel SCHURHAMMER

Collège B

M. Jean-Daniel BOYER, Mme Pascale ERHART, Mme Alexandra BARBELIVIEN, Mme Laurence RASSENEUR, Mme Marion STRUB

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, M. Mohammed CHARGUI, Mme Pauline DUDKA

Collège étudiant

M. Jérémy DARENNE, M. Charles LESECQ

Personnalités extérieures

Mme Doriane RAPP, Provisoire du lycée Jean Rostand à Strasbourg (départ à 15h41)

Invités

M. Christophe DE CASTELJAU, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Mme Camille FAUTH, Mme Sophie KENNEL, Mme Virginie ZINT, Mme Angeline OKOMBI, Mme Sabrina RIGAL, M. Jean-Paul DE LA RICA, M. Bernard LICKEL, M. Yannick SCHMITT, M. Dominique SCHLAEFLI, Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Karine ORY, Mme Jeannine RENNER, Mme Irina SIMION, Mme Irini TSAMADOU-JACOBBERGER

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

Président de séance

M. le Président Michel DENEKEN

Membres invités permanents

Mme Valérie GIBERT, Mme Sophie ROUSSEL, M. Alexis WARRET

Membres élus

Collège A

M. Érik-André SAULEAU, M. Jean-François LAFAIX (procuration à M. MASQUIDA)

Collège B

M. Cyrille BLONDET (procuration à Mme ERHART), Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à Mme ERHART), Mme Pascale PECCAVY

Collège BIATSS

Mme Delphine KAPPS (procuration à Mme CARLOT-SCHMITT)

Collège étudiant

M. Sammy AMOKRANE, M. Selim AZZI (procuration à M. LESECQ), Mme Océane BOURNEUF (procuration à M. DARENNE), M. Théau DELMOULY, M. Nolan DEMET, Mme Chloé DOMINGOS, Mme Alexa-Hang FOULON, Mme Jeanne DE MAXIMY, M. Mathieu LEFEVRE, M. Corentin LIRAUD, Mme Héléna NAÏDJI, M. Alexis SCHWAB, Mme Clémence WILTHIEN, Mme Solène YILDRIM (procuration à M. LESECQ)

Personnalités extérieures / Membres élus

M. Dominique KERN, Réseau EUCOR (procuration à Mme SCHURHAMMER), Mme Irène WEISS, Conseil Régional

Invités

M. Édouard LAROCHE, Mme Diane DUPRONT, M. Sylvain DIAZ, M. Thomas KEDINGER, Mme Lucie GONIN, Mme Marie-Alexandra CHINETTI.

La séance est ouverte à 14 h 06 sous la présidence de Mme Alexandra KNAEBEL.

Le quorum est atteint (25 votants dont 8 procurations).

Informations

1. Informations générales

Alexandra KNAEBEL déclare que les points 13, 15 et 25 de l'ordre du jour sont reportés à une réunion ultérieure. Ensuite, la vice-présidence Formation organisera un séminaire sur les questions de professionnalisation le 4 décembre 2024.

Virginie ZINT précise que ce séminaire aura pour but d'organiser des mises en situation professionnelles (stages, alternances, missions professionnelles). Il aura lieu le 4 décembre, de 9 h à 17 h. Une invitation va être adressée aux membres de la CFVU.

Thierry BURGER-HELMCHEN ajoute qu'un séminaire sur l'intelligence artificielle en formation et en recherche est prévu le jeudi 23 janvier. Les inscriptions seront ouvertes dans la semaine.

Sophie KENNEL indique qu'un échange sur l'engagement étudiant (World Café) aura lieu le 28 novembre à 9 h au palais universitaire.

Jean-Paul DE LA RICA présente Mme Karine ORY, nouvelle responsable du département de gestion des études au sein de la DES. Elle succède à Nathalie OSTRE, qui se consacrera entièrement au projet Pégase.

2. Présentation des activités portées par la direction des relations internationales (DRI)

Une présentation est projetée en séance.

Irina SIMION présente l'organigramme de la DRI. Les valeurs cardinales du service sont la coopération, les projets et la mobilité. En effet, la mobilité est le moteur de toutes les activités internationales, et la coopération crée la base contractuelle sur laquelle se greffent les actions. Enfin, le PUI DRI est en charge des projets internationaux, principalement de formation. Dans le cadre de la programmation européenne pour l'enseignement, et notamment le programme Erasmus, il est de plus en plus difficile de cloisonner formation et recherche. La mobilité internationale est bicéphale : Europe et hors Europe. Cela permet de mieux organiser la distribution des financements européens, Erasmus ou non.

Le Pôle accueil, accompagnement et promotion à l'international a été créé en 2021 pour mieux répondre à la stratégie nationale « Bienvenue en France », dont le premier pilier encourage les Universités à mieux accueillir les visiteurs internationaux, et surtout les étudiants. De nombreuses actions de communication et de promotions sont mises en place dans cet objectif. La mobilité est un droit à démocratiser.

Les projets IdEx sont soutenus par des personnels embauchés en fonction des crédits obtenus sur les projets. Les actions de ce périmètre sont liées à la promotion à l'international, et particulièrement au passage de la collaboration bilatérale à la coopération en réseau.

Les missions de la DRI sont multiples : mise en œuvre de la politique européenne et internationale de l'Université, structurer les axes géographiques et thématiques, assurer une veille réglementaire, représenter l'Université dans les manifestations internationales, etc.

Il faut noter que la DRI a créé un réseau de correspondants des relations internationales. Il réunit 150 enseignants et BIATPSS, pleinement impliqués dans les activités internationales, qui se réunissent régulièrement. La plupart des composantes sont représentées par ces correspondants.

Il existe plusieurs structures de coopération spécifique (EUCOR, EPICUR), que la DRI accompagne via des financements, ou dans la création de formations internationales diplômantes. Le centre de services EURAXESS, rattaché à la DRD, travaille également en étroite collaboration avec la DRI pour la mobilité des chercheurs. Enfin, la maison universitaire France-Japon œuvre à accroître la coopération entre les deux pays.

La DRI collabore avec de nombreux services pour la mise en place d'actions tournées vers l'international. Par exemple, un comité de suivi a été mis en place pour la charte ECHE. Ce document permettra à l'établissement de participer aux appels à projets européens pendant 7 ans. En outre, le projet CARTODYS offre une carte accessible en ligne pour accéder aux projets internationaux de formation et de recherche.

La DRI entretient également des rapports avec plusieurs acteurs extérieurs :

- Les réseaux diplomatiques (agences de coopération transnationale, l'agence universelle de la francophonie, France Éducation Internationale, etc.)
- L'agence Erasmus et l'EACEA (participation à des groupes de travail),
- Campus France (principal opérateur de la mobilité internationale)
- L'Eurométropole et la région Grand Est.

La coopération internationale est très vaste à l'Unistra, avec 76 pays partenaires à travers le monde. Certains pays ont été qualifiés de « stratégiques » par la Vice-présidence de l'Université : l'Allemagne, le Canada, le Japon et le Royaume-Uni. Ce sont les principaux partenaires au regard du nombre d'accords et de mobilités. Ensuite viennent les États-Unis, qui offrent une collaboration intéressante au niveau de la recherche, mais plus difficile au regard de la formation. L'Espagne et l'Italie sont également des partenaires réguliers grâce à la proximité culturelle et au programme Erasmus.

Au total, plus de 2 000 accords Erasmus et accords de coopération internationale ont été signés, dont 83 formations diplômantes débouchant sur 155 parcours.

Concernant les projets financés, la tendance est à la hausse depuis 2021. La DRI a actuellement 88 projets en cours dans son portefeuille. La nature de l'accompagnement peut varier, entre le montage financier des projets, la mise en œuvre, le *reporting*, etc. Erasmus reste au cœur de l'activité de la DRI, même si d'autres initiatives montent en puissance (Digital, appels à projets du ministère).

Le réseau ANIME (Academic Network on Inclusiveness, Multilingualism and Excellence) traduit la volonté de migrer d'une approche bilatérale vers une approche multilatérale avec la création de consortia. Une conférence a notamment été organisée récemment sur le thème de l'inclusion à travers l'internationalisation. Ce réseau comprend une multiplicité d'actions, entre les réunions transnationales, les conférences, les projets déposés auprès d'organismes bailleurs, des rencontres scientifiques, etc.

Chaque année, la DRI pilote environ 3 000 mobilités étudiantes, à la fois sortantes et entrantes. Les stages à l'étranger sont de plus en plus nombreux, ce qui met en avant le caractère professionnalisant des formations de l'Unistra. Une prédominance des flux intra-européens est globalement constatée (environ 70 % des mobilités).

La DRI encadre également la mobilité des personnels, que ce soit pour de l'enseignement, des formations, ou encore l'initiation de nouvelles coopérations. Les mobilités peuvent bien entendu être combinées. Au total, environ 160 mobilités sortantes de personnels ont été comptabilisées. Il faut noter que les mobilités des enseignants-chercheurs sont en recul, et a contrario, celles des personnels administratifs augmentent. Les données sur les mobilités entrantes sont trop incomplètes pour être présentées. Un travail est en cours pour améliorer ce point.

L'un des objectifs stratégiques est le développement de la mobilité courte (moins d'une semaine). Dans cette optique, des *Summer Schools* à destination des étudiants, et les *Blended Intensive Programmes*, à destination des personnels, sont organisées régulièrement. Ces derniers sont entièrement financés par l'Europe.

Parmi les aides financières disponibles, le programme Erasmus reste au cœur des actions de la DRI. L'Unistra est le plus gros budget de France en termes de mobilité sortante des étudiants et des personnels. Chaque année, environ 1 300 personnes en bénéficient pour un montant total de plus de 4 M€. Il existe d'autres sources de financement provenant du ministère (AMI), de l'Unistra ou de l'IdEx.

Enfin, les actions de communication et de promotion se sont multipliées au cours des dernières années. Leurs deux fonctions principales sont l'accueil et l'intégration des internationaux. Une plateforme d'accueil bilingue en français et anglais a été mise en ligne sur le site de l'Unistra en octobre 2023. Sur la partie intégration, un stage « internationalité et interculturalité » est proposé. Il s'étale sur 3 semaines et permet aux étudiants entrants de découvrir la culture française. Seules 30 places étaient disponibles, malgré la réception de 140 candidatures. À l'inverse, le programme « Étudiants ambassadeurs » forme les étudiants entrants et sortants à partager leur culture et valoriser leur Université de départ.

Les 14 et 15 octobre, les journées de la mobilité internationale se dérouleront au niveau central et dans les composantes. Cela consistera en des réunions, ateliers, sessions d'information et stands pour la promotion de l'international auprès de la communauté universitaire. Dans la même optique, le printemps de l'international est prévu en mars et avril 2025. Cela inclura notamment des sessions d'information, des visites au Parlement européen, des rencontres avec des partenaires.

Irini TSAMADOU-JACOBBERGER précise que toutes ces actions s'inscrivent dans la politique internationale de l'Université mise en place en 2018. Elle comporte 4 objectifs principaux :

- Le développement et le renforcement de la mobilité pour toutes et tous,
- L'amélioration de l'accompagnement du public international,
- L'articulation entre recherche et formation à l'international,
- La transformation de la coopération bilatérale vers une coopération en réseau.

Alexandra KNAEBEL estime que cette présentation permet de mesurer l'ampleur de l'activité internationale de l'établissement. L'augmentation de la mobilité des personnels administratifs est notamment une bonne nouvelle.

Rachel SCHURHAMMER revient sur la promotion des filières internationales. Il serait intéressant que la DRI coordonne les inscriptions dans les forums, et sélectionne les événements les plus sérieux.

Irina SIMION répond que ce sujet devra être clarifié dans les mois à venir. L'Unistra n'a pour le moment pas eu besoin de promotion pour recruter à l'international. De son côté, la DRI participe à des salons et forums internationaux, et parle de l'offre de formation dans son ensemble. Cela fait office de promotion. Les composantes peuvent se rapprocher de la DRI si des pays en particulier sont visés.

Irini TSAMADOU-JACOBBERGER rappelle que les composantes sont contactées avant chaque événement pour organiser les choses en amont.

Rachel SCHURHAMMER indique qu'elle évoquait plutôt des forums pour prendre contact avec des étudiants.

Irina SIMION souligne que Campus France est le principal opérateur de la mobilité internationale. Il est possible de passer par leurs antennes dans les autres pays.

Délibérations

3. Procès-verbal de la CFVU du 22 octobre 2024

Caroline CARLOT-SCHMITT salue la qualité de ce procès-verbal par rapport aux précédentes prestations.

Le point 3 est adopté à la majorité (22 voix favorables, 1 abstention et 2 « ne prend pas part au vote »).

4. Ouverture de deux formations en apprentissage pour la rentrée 2025/2026

Virginie ZINT déclare que ces deux formations sont :

- Le Master 2 en mention Politiques publiques, parcours fonds publics des collectivités, à Science Po.
- Le Master 1 en physique appliquée et ingénierie physique, parcours systèmes électroniques et micro-électronique. Il faut noter que le Master 2 est déjà ouvert à l'apprentissage.

Le point 4 est adopté à l'unanimité (25 voix favorables).

5. Tableau de nomenclature des intitulés de diplôme

Thierry BURGER-HELMCHEN rappelle que, lors de la réunion précédente, plusieurs demandes de modifications d'intitulés de diplômes ont été présentées. Certaines composantes souhaitent notamment déroger aux règles de normalisation des intitulés, qui n'étaient peut-être pas assez clairement diffusées. Ainsi, un projet de tableau de nomenclature est proposé ce jour.

La notion de cursus désigne l'ensemble structuré des enseignements, des activités pédagogiques et des étapes d'évaluation que suit un étudiant pour obtenir un diplôme. Il faut veiller à distinguer l'intitulé du diplôme, qui figure sur le papier, de la communication qui en est faite.

Si la formation a lieu en France, à l'Unistra, et majoritairement en français, l'intitulé sera sobrement « diplôme ». S'il y a une proportion importante de langue étrangère, mais que le cours a lieu sur le site de l'Unistra, l'intitulé pourrait par exemple être formulé ainsi : « Master X, parcours Y (cursus franco-allemand) ». En présence d'une proportion importante de langue étrangère, et d'une mobilité à l'étranger prévue dans le contrat pédagogique, il est proposé la formulation suivante : « Master X, parcours Y (cursus binational franco-espagnol) ».

Les formations en ligne ou en hybride ne sont pas mentionnées, sauf si le contenu de la formation y fait référence directement. La formation continue ou initiale n'est jamais mentionnée, car cela n'a pas d'impact sur le diplôme.

Enfin, pour les formations de l'Unistra dont l'essentiel des cours se déroule à l'étranger, la formulation proposée est : « Master X, parcours Y (cursus délocalisé à *ville ou pays*) ».

Pascale ERHART estime que la formulation « cursus franco-allemand » ou autre laisse entendre que l'autre pays est engagé dans la formation, alors que ce n'est pas le cas. Il vaudrait mieux préciser « cursus bilingue franco-allemand ».

Thierry BURGER-HELMCHEN répond qu'il faut faire la distinction entre la langue d'enseignement et l'approche de la discipline sous un angle international.

Irini TSAMADOU-JACOBBERGER considère que l'expression « cursus franco-allemand » suppose l'emploi des deux langues, et des séjours dans les deux pays.

Thierry BURGER-HELMCHEN rappelle qu'en cas de déplacement, la mention « cursus binational » s'applique.

Pascale ERHART relève que les étudiants ne seront pas forcément conscients de ces nuances.

Thierry BURGER-HELMCHEN indique que cela ne concerne que l'intitulé des diplômes imprimés. Encore une fois, les plaquettes et les sites web des composantes peuvent donner des précisions.

Rachel SCHURHAMMER souligne que l'emploi de l'adjectif « bilingue » contrasterait avec l'emploi de « binational » et permettrait de faire la différence entre les deux. De plus, il faudrait veiller à qualifier les doubles diplômes.

Thierry BURGER-HELMCHEN répond qu'en cas de double diplomation, il n'y a pas besoin de précision puisque l'étudiant dispose des deux imprimés. En revanche, en cas de séjour à l'étranger ne donnant pas lieu à un double diplôme, il est intéressant de le faire figurer dans le diplôme français.

Rachel SCHURHAMMER maintient que la double diplomation devrait figurer dans l'intitulé.

Caroline CARLOT-SCHMITT rappelle que l'objectif est avant tout la clarification. Or la qualification des doubles diplômes ne paraît pas claire. Il n'est pas nécessaire de faire varier les intitulés en fonction de la possibilité de faire un semestre à l'étranger.

Thierry BURGER-HELMCHEN précise que c'est une demande des composantes. Il serait possible de refuser toutes les demandes de modifications, et de donner des précisions uniquement dans les plaquettes, mais ce n'est pas ce que veulent les composantes.

Rachel SCHURHAMMER propose d'utiliser l'expression « cursus binational » lorsqu'une partie du diplôme est effectuée à l'étranger, qu'il y ait une double diplomation ou non. À l'inverse, l'expression « cursus bilingue » serait employée en cas de cours dans les deux langues, sans déplacement à l'étranger.

Caroline CARLOT-SCHMITT considère que c'est une complexification inutile. Il vaudrait mieux mettre en avant la double diplomation, qui est le véritable atout de ces cursus.

Rachel SCHURHAMMER déclare que cela signifierait que seules les formations proposant des échanges internationaux auraient une mention dans leur intitulé, et le reste ne serait pas formulé.

Alexandra KNAEBEL relève que cette diversité d'interprétation signifie que la clarification n'est pas encore atteinte, et sans doute encore moins pour les étudiants. Il faut garder à l'esprit que l'intitulé figurant sur le parchemin peut être différent de la communication sur l'offre de formation. La rédaction des parchemins est réglementée. Par exemple, il n'est pas possible de nommer des parcours de la même manière que des mentions, qui sont rattachées à des fiches RNCP. Pour autant, l'établissement connaît de telles situations.

Thierry BURGER-HELMCHEN rappelle que l'objectif est de trouver un consensus. Pour cela, il serait plus judicieux de reporter les points 5 et 6 de l'ordre du jour.

Jean-Paul DE LA RICA alerte sur le fait qu'en cas de report du point 6, il ne saura pas quoi renseigner sur les plateformes nationales de candidatures.

Rachel SCHURHAMMER remarque que les autres établissements d'enseignement supérieur utilisent la mention « parcours binational » en présence d'échanges internationaux, peu importe la double diplomation.

Le point 5 est reporté à une réunion ultérieure à la demande des élus.

6. Modification d'intitulé de parcours – Faculté de philosophie

Thierry BURGER-HELMCHEN déclare que la Faculté de philosophie souhaite intituler son Master : « Master de philosophie (cursus franco-allemand) ».

Eva LOUVET souligne que cette formulation est ambiguë. Cela laisse entendre qu'une partie des études est effectuée en Allemagne, alors que ce n'est pas le cas.

Pascale ERHART remarque que, dans l'exposé des motifs, il est indiqué que ce changement d'intitulé a pour objectif de dissiper les équivoques, pour rendre évident le fait que le cursus fait l'objet d'un déroulement international.

Thierry BURGER-HELMCHEN confirme qu'un échange est possible, mais non obligatoire, avec Fribourg.

Jean-Paul DE LA RICA rappelle que ce changement a été demandé par la composante car son intitulé actuel ne correspond pas aux critères mis en place par le groupe de travail. Dès lors, si le changement n'est pas approuvé, l'intitulé publié sur MonMaster ne correspondra pas aux critères en vigueur. Et si le changement est approuvé, l'intitulé aura une formulation non approuvée par la CFVU. Dans les deux cas, la composante est dans une situation délicate.

Caroline CARLOT-SCHMITT estime qu'il faut se mettre à la place des étudiants. Il existe déjà des doubles diplômes franco-allemands en philosophie, avec une mobilité prévue dans un pays germanophone, et un soutien de l'Université franco-allemande via des bourses.

Thierry BURGER-HELMCHEN explique que la Faculté de philosophie travaille sur ce dossier depuis plusieurs années, mais l'Université de Fribourg fait preuve d'une lenteur record.

Caroline CARLOT-SCHMITT estime que ce n'est pas une excuse. Il faudrait retirer tout ce qui pourrait sous-entendre qu'il y aurait une double diplomation ou une période à l'étranger dans un pays germanophone.

Benoît MASQUIDA propose l'intitulé suivant : « Master de philosophie franco-allemande ». Cela lèverait les ambiguïtés.

Caroline CARLOT-SCHMITT s'étonne de l'absence de la composante à la présente réunion.

Thierry BURGER-HELMCHEN s'excuse de ne pas avoir invité les représentants. Pour rappel, cette formulation a été proposée par la composante, en fonction de la volonté des enseignants et des étudiants. En tout état de cause, il est préférable de reporter ce point et de conserver l'intitulé actuel.

Alexandra KNAEBEL suggère de prendre contact avec la composante, et de soumettre la décision à un vote électronique, avec une série de propositions argumentées.

Eva LOUVET souligne que l'emploi de l'expression « cursus franco-allemand » porte à confusion. La proposition ne devrait pas comporter le mot « cursus ».

Le point 6 est reporté à une prochaine séance à la demande des élus.

7. Calendrier général pour l'année universitaire 2025/2026

Camille FAUTH indique que ce calendrier reprend les modèles des deux années précédentes.

Benoit MASQUIDA remarque que la semaine de révisions du 5 janvier, qui avait été décidée pour des raisons de chauffage au départ, est pérennisée.

Alexandra KNAEBEL précise que ce système est reconduit d'année en année. Cela n'a pas fait l'objet de remarques lors de la présentation aux composantes. Ce calendrier est un cadre général, qui pourra ensuite faire l'objet de dérogations.

Laurence RASSENEUR rappelle que la journée des personnels est prévue le 26 juin. Si cette journée n'est pas banalisée dans le calendrier pédagogique, il sera difficile de mobiliser des participants. C'est une demande du SPACS.

Christophe DE CASTELJAU admet ne pas avoir connaissance de cette date.

Alexandra KNAEBEL estime qu'il est possible de faire figurer cette journée dans un calendrier d'établissement. Il n'est pas forcément nécessaire de l'inscrire au calendrier pédagogique, qui rythme l'organisation des étudiants.

Le point 7 est adopté à la majorité (24 voix favorables, 1 voix défavorable).

8. Règlement des études et de la scolarité pour l'année universitaire 2025/2026

Thierry BURGER-HELMCHEN relève que le règlement n'est pas modifié pour l'année universitaire à venir.

Le point 8 est adopté à l'unanimité (25 voix favorables).

9. Modification du règlement général des examens et des concours à l'Université de Strasbourg

Thierry BURGER-HELMCHEN explique que le texte comporte une légère modification. Il sera désormais possible d'utiliser la visioconférence pour participer aux délibérations des jurys d'examen.

Rachel SCHURHAMMER estime que cela permettra d'inclure des intervenants des lycées, ce qui est une bonne chose.

Le point 9 est adopté à l'unanimité (25 voix favorables).

10. Désignation d'un représentant CFVU

Camille FAUTH explique que le comité stratégique Include et le COPIL tutorat se réunissent chacun deux à trois fois par an. Ce poste était occupé par M. PRADIER auparavant.

Doriane RAPP quitte la réunion, portant le nombre de votants à 24.

Alexandra KNAEBEL rappelle qu'il est d'usage de maintenir la parité entre les listes FEU et Refonder. M. PRADIER faisant partie de Refonder, il faudrait élire un représentant de cette liste sur ces deux postes.

10.1. Comité stratégique Include

Alexandra BARBELIVIEN est désignée à l'unanimité (24 voix favorables).

10.2. COPIL tutorat

Alexandra BARBELIVIEN est désignée à l'unanimité (24 voix favorables).

11. Règlements des concours de l'EM Strasbourg

Camille FAUTH rappelle que les documents transmis aux élus reprennent les modalités d'inscription aux concours, les périodes de concours et les frais d'inscription. Il faut noter que les boursiers sont exonérés de droits d'inscription pour les concours PGE Bac+1 et Unistrapass.

11.1. Concours International Admission

11.2. Concours PGE BAC +1

11.3. Concours Unistrapass PGE

Les points 11.1, 11.2 et 11.3 sont adoptés à la majorité (16 voix favorables, 8 abstentions).

Approbation

12. Tarifs et modalités de remboursement des concours de l'EM Strasbourg

Camille FAUTH explique que ce point concerne les conditions de remboursement de l'acompte sur les frais de scolarité.

Jean-François LAFAIX souhaite savoir pourquoi le Concours International Admission n'est pas gratuit pour les boursiers.

Camille FAUTH suppose que les étudiants internationaux ne relèvent pas de la procédure du CROUS, et ne peuvent donc pas être repérés comme étant boursiers.

Le point 9 est approuvé à la majorité (13 voix favorables, 10 abstentions, 1 voix défavorable).

13. Calendrier des inscriptions et modalités de remboursement pour l'année 2025/2026 (reporté)

Point reporté à une réunion ultérieure.

14. Tarifs 2025/2026 et renouvellements des formations diplômantes proposées en formation continue – 1ère vague – SFC

Dominique SCHLAEFLI rappelle que le SFC propose des tarifs pour les formations diplômantes en deux vagues. La première vague des tarifs 2025-2026 doit permettre de répondre aux sollicitations qui arriveront à partir de janvier 2025. Toutes les modifications de plus de 5 % ont été indiquées en rouge dans le tableau fourni aux élus.

Caroline CARLOT-SCHMITT s'étonne que de nombreux diplômés n'aient aucun tarif dans le tableau.

Alexandra KNAEBEL indique que ces tarifs passeront en deuxième vague.

Dominique SCHLAEFLI confirme que ce tableau est complet, avec l'ensemble des diplômés proposés en formation continue. Ceux dont les tarifs 2025-2026 n'apparaissent pas seront soumis à la CFVU lors d'une autre séance au printemps 2025.

Marion STRUB relève que, pour la Faculté de chirurgie dentaire, le statut d'assistant hospitalier n'existe plus. Il faut le remplacer par « chef de clinique à l'Université ».

Dominique SCHLAEFLI confirme que la correction sera faite.

Le point 14 est approuvé à l'unanimité (24 voix favorables).

15. Tarif TOEIC pour l'année universitaire 2024/2025 (reporté)

Point reporté à une réunion ultérieure.

16. Demande de création hors vague de la Licence professionnelle mention Mandataire judiciaire à la protection des majeurs – Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Virginie ZINT que cette licence sera ouverte à l'apprentissage dès son ouverture. Les Mandataires judiciaires à la protection des majeurs sont des professionnels qui sont chargés de mettre en place des mesures de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice, lorsqu'aucun membre de la famille ne peut prendre en charge cette fonction. Le vieillissement de la population crée un besoin croissant dans ce secteur, mais ces métiers connaissent un défaut d'attractivité. L'Université de Strasbourg pourrait se positionner pour accueillir cette formation dès la rentrée 2025. Ce serait la seule licence professionnelle dans ce domaine sur le territoire alsacien.

Caroline CARLOT-SCHMITT souhaite si la promotion peut accueillir des non-alternants.

Virginie ZINT répond que la volonté est que tous les étudiants soient en alternance. Néanmoins, des stages de substitution sont toujours envisageables en cas de difficulté.

Le point 16 est approuvé à l'unanimité (24 voix favorables).

20. Reconduction de la période transitoire concernant la politique d'exonération des droits différenciés

Jean-Paul DE LA RICA explique que les droits différenciés s'inscrivent dans le cadre de la réglementation « Bienvenue en France » mise en œuvre en novembre 2018, laquelle a fixé des droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extracommunautaires. Ces derniers, lors de l'inscription dans un diplôme relevant du premier cycle, sont redevables de droits d'inscription différents de ceux applicables aux étudiants nationaux et communautaires. Le montant des droits différenciés est de 2 850 € pour les diplômes relevant du premier cycle, et de 3 879 € pour les autres cycles d'études, doctorat exclu.

Ne sont pas assujettis aux frais différenciés :

- Les étudiants provenant des pays de l'UE, de l'EEE, de Monaco, d'Andorre et du Québec,
- Les doctorants, les étudiants de 3^e cycle de santé, et les HDR.
- Les étudiants inscrits en 2018/2019. L'idée était de permettre aux étudiants qui étaient déjà inscrits de ne pas être affectés par l'entrée en vigueur de la réforme en 2018.
- Les étudiants réfugiés ou relevant de la protection subsidiaire,
- Les résidents de longue durée,
- Les domiciliés fiscaux supérieurs à 2 ans,
- Les élèves des CPGE.

Tous les étudiants qui n'entrent pas dans ces catégories sont assujettis aux frais différenciés. Il y a néanmoins la possibilité de prévoir des exonérations (BGF, exonérations d'ambassades, accords et programmes d'échanges entre établissements, formation à distance).

La réglementation générale prévoit que l'Université ne peut pas exonérer plus de 10 % de ses effectifs. La formule de calcul est un ratio entre les étudiants exonérés par l'établissement et tous les étudiants inscrits.

Au regard de ces règles, le Conseil d'administration de l'Université a adopté, le 26 septembre 2023, des modalités d'exonération qui s'appliquent depuis l'année 2024-2025. Ainsi, les étudiants extracommunautaires qui préparent un diplôme national relevant du premier cycle sont partiellement exonérés des droits d'inscription, pour ramener ces derniers à hauteur du montant acquitté par les étudiants nationaux et communautaires.

Une disposition transitoire prévoit également l'application d'une telle exonération pour les étudiants inscrits à l'Université en 2023-2024 et 2024-2025 dans un diplôme national relevant du deuxième cycle.

Le taux d'exonération à l'Université a augmenté au cours des dernières années, passant de 3,61 % en 2019-2020 à 10,49 % en 2023-2024. Cela s'explique par le fait que les étudiants inscrits en 2018-2019, qui ne sont pas assujettis aux droits différenciés, quittent l'Université au fur et à mesure de l'obtention de leur diplôme.

Pour l'année 2024-2025, avec les chiffres arrêtés au 18 novembre 2024, le taux d'exonération serait de 10,31 %. Cela s'explique par le fait que les étudiants en doctorat et en 3^e cycle de santé ne sont pas encore tous inscrits. Cela représente environ 1 600 étudiants, qui s'ajouteront au dénominateur du taux, ce qui le fera mécaniquement baisser.

Deux simulations ont été réalisées. La première prend l'hypothèse d'une absence de période transitoire complémentaire. Dans ce cas, le taux d'exonération serait de 8,46 %. A contrario, une deuxième simulation repose sur l'hypothèse de l'adoption de la proposition de prolongation des mesures transitoires (exonération partielle des droits). Cela aboutirait à un taux d'exonération de 9,02 %.

L'impact de la politique de droits différenciés sur l'attractivité de l'Université est difficilement mesurable pour le moment, car les inscriptions ne sont pas terminées. En date du 18 novembre, 13 658 étudiants internationaux étaient inscrits, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente (13 456 inscrits à la même date). Il faut souligner que de nombreux étudiants internationaux arrivent en cours d'année, dans le cadre des mobilités au second semestre. Par ailleurs, 9 037 étudiants extracommunautaires étaient inscrits au 18 novembre 2024, contre 8 825 en 2023. Là encore, il faut tenir compte des inscriptions qui auront lieu en cours d'année. Pour résumer, à ce stade, il n'y a pas d'effet constaté au niveau des inscriptions administratives, sur l'attractivité vis-à-vis des étudiants extracommunautaires.

Caroline CARLOT-SCHMITT relève que les étudiants venant du Liban et d'Ukraine sont en principe exonérés.

Jean-Paul DE LA RICA confirme qu'une délibération des Conseils a décidé que les étudiants de nationalité libanaise et ukrainienne sont totalement exonérés de droits d'inscription.

Charles LESECQ demande combien d'étudiants ont payé les frais différenciés.

Jean-Paul DE LA RICA répond qu'environ 250 étudiants doivent régler ces droits, pour le moment. Un échelonnement en 5 fois leur est proposé.

Alexandra KNAEBEL rappelle que la politique d'exonération a dû être revue en 2023, car les projections annonçaient un dépassement du plafond du taux. La solution retenue se rapprochait d'une politique sociale, en exonérant prioritairement les étudiants de premier cycle. La mesure transitoire a été instaurée car les étudiants n'avaient pas été informés de ces nouvelles règles. Cependant, comme il vient d'être démontré, le plafond de 10 % ne sera pas dépassé, même en maintenant la mesure transitoire (9,02 %).

Dès lors, il est proposé de prolonger cette mesure pour une année supplémentaire, car elle bénéficie aux étudiants et ne met pas l'établissement en difficulté au regard du plafond. Concrètement, cela signifie que les étudiants inscrits en 2024-2025, qui s'inscriront en 2025-2026 en première année d'un diplôme national relevant du 2^e cycle, seront partiellement exonérés des droits d'inscription pour les ramener au même montant que les droits appliqués aux nationaux et communautaires, et ce, jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Cela répond à une demande des élus étudiants d'arriver à un taux d'exonération le plus proche possible des 10 %.

Caroline CARLOT-SCHMITT donne lecture d'une justification de vote :

« Les frais différenciés sont une attaque contre les valeurs humanistes et universalistes des Universités françaises. La CFDT, comme de nombreuses organisations syndicales et étudiantes, a combattu la mise en place de ces frais différenciés en 2019 dans le cadre du plan bien mal nommé « Bienvenue en France ».

Lors des débats en CFVU sur ce sujet en 2021, j'avais rappelé cette opposition de principe, et avais indiqué que les seuls critères d'exonération que nous pourrions envisager étaient ceux liés à la francophonie et aux pays les moins avancés tels que définis par la CNUCED. Ce n'est pas le choix soumis aujourd'hui, raison pour laquelle les élus CFDT voteront contre ce point en CFVU et en Conseil d'administration. »

Charles LESECQ donne lecture d'une justification de vote :

« Bien que la politique actuelle d'exonération profite à certains étudiants dans le cadre réglementaire imposé aux Universités, elle se fait au détriment de nombreux autres, qui ne bénéficient pas de ces mesures, et restent confrontés à des inégalités criantes. À titre d'exemple, 75 % des étudiants ayant bénéficié du dispositif de logement provisoire de l'AFGES étaient des étudiants extracommunautaires disposant d'un budget mensuel moyen inférieur à 400 €. Ces étudiants peinent à vivre dans des conditions dignes.

Les frais différenciés, qui peuvent dépasser plusieurs milliers d'euros par an, sont la principale cause de la dégradation de leur qualité de vie. Ces coûts excessifs contraignent certains à sacrifier des besoins essentiels comme l'alimentation et la santé, compromettant ainsi leur réussite universitaire.

L'AFGES tient à réaffirmer fermement son opposition aux droits différenciés, qui aggravent la précarité des étudiants internationaux, et vont à l'encontre des valeurs fondamentales d'équité, d'inclusion et de libre accès à l'enseignement supérieur. Ces droits discriminatoires renforcent les inégalités entre les étudiants, compromettant l'attractivité de notre Université et sa capacité à accueillir des étudiants du monde entier.

Nous appelons également l'Université à se positionner comme acteur de plaidoyer auprès des instances nationales, en demandant une réforme du cadre réglementaire. L'objectif doit être de garantir une égalité de traitement pour tous les étudiants, indépendamment de leur nationalité, en supprimant les droits différenciés et en offrant un accès universel et équitable à l'enseignement supérieur.

Face à cette réalité, l'AFGES votera contre la poursuite de la politique d'exonération proposée. Bien que cette mesure soit une réponse partielle dans le cadre imposé, elle ne traite pas la source du problème, et laisse de nombreux étudiants exclus de ses bénéfices. L'Université doit porter un message clair : les droits différenciés sont incompatibles avec les principes d'égalité et de justice sociale que nous défendons collectivement. »

Rachel SCHURHAMMER souligne que voter contre cette mesure empêche un accès à l'exonération au plus grand nombre.

Alexandra KNAEBEL note que les élus étudiants demandent la suppression des droits différenciés. Or la délibération ne porte pas sur ce sujet, mais sur la prolongation d'une mesure transitoire qui vise à exonérer un plus grand nombre d'étudiants.

Laurence RASSENEUR explique que l'idée de ces prises de parole est de montrer l'opposition d'une partie des élus de la CFVU à ce système de droits différenciés, afin de rappeler cette posture aux membres du CA.

Alexandra KNAEBEL rappelle qu'au moment de la mise en place de la politique d'exonération, le CA n'a fait que suivre la position de la CFVU, qui l'avait approuvée.

Le point 20 est approuvé à la majorité (12 voix favorables, 11 voix défavorables, 1 « ne prend pas part au vote »).

17. Capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master pour l'année universitaire 2025/2026

Thierry BURGER-HELMCHEN note que les capacités d'accueil des deux composantes augmentent pour 2025-2026.

17.1. [Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé \(partie 2\)](#)

17.2. [Faculté des sciences de la vie \(partie 2\)](#)

Les points 17.1 et 17.2 sont approuvés à l'unanimité (24 voix favorables).

18. Renouvellement de la mise en œuvre du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE) – INSPE

Camille FAUTH explique qu'il s'agit d'un renouvellement de convention avec le rectorat. Ce certificat d'aptitude est adossé au Master MEEF. La convention permet de le proposer également aux titulaires en formation continue. Le document précise les épreuves permettant de délivrer le certificat. Ce dernier est gratuit en formation initiale, et son coût est pris en charge par le rectorat pour les candidats en formation continue.

Le point 18 est approuvé à l'unanimité (24 voix favorables).

19. Charte pour un accompagnement de qualité des apprentis

Virginie ZINT rappelle que la charte a été publiée le 24 octobre 2023. Elle se veut être un texte fondateur qui fédère les parties prenantes de l'apprentissage autour de trois valeurs fondamentales : une voie d'excellence, pour tous, et portée par tous.

La charte définit les engagements des acteurs de l'apprentissage pour garantir une trajectoire de la qualité. Elle embrasse toutes les étapes du processus d'accompagnement, de la définition du projet d'orientation jusqu'à l'accès à l'emploi de l'apprenti.

Une forte croissance de l'apprentissage est constatée depuis 2020. Il fallait donc garantir la qualité des formations. L'objectif est double : permettre une dynamique d'amélioration continue de l'accompagnement des apprentis, et pérenniser un dialogue entre les 4 parties prenantes (l'apprenti, le CFA, l'entreprise et l'établissement d'enseignement). La charte ne remplace pas les règles existantes, mais sert de guide pour accompagner les apprentis.

En outre, la charte est complétée par un outil opérationnel : la trajectoire de qualité. Elle est articulée autour de 4 postes d'actions d'accompagnement :

- Pilotage de la formation,
- Accompagnement à la précontractualisation,
- Suivi pendant la formation,
- Suivi après la formation.

Chaque poste comprend un socle, des jalons et une cible, élaborés avec les parties prenantes.

Au niveau de l'Unistra, une hausse de 50 % des alternants est constatée depuis 2019 (passage de 1 900 alternants en 2019 à 2 900 en 2024). Un groupe de travail a été constitué dans le but d'évaluer la pertinence de l'adhésion à la charte. Cela a permis d'estimer les écarts entre les pratiques et les engagements minimaux de la charte. Certains dispositifs sont déjà en place, mais il reste des pistes d'amélioration.

Les seuls écarts observés sont en termes d'actions de sensibilisation et de formations à destination des maîtres d'apprentissage. Cet objectif pourrait être atteint facilement au vu des dispositifs existants à l'Université. Par ailleurs, la systématisation d'enquêtes de satisfaction pourrait être améliorée.

L'adhésion à la charte comporte de nombreux bénéfices pour l'établissement. D'une part, cela permettra de valoriser son positionnement dans le domaine de l'alternance, qui est fortement concurrentiel, mais aussi de reconnaître les pratiques existantes au sein des institutions, tout en améliorant l'accompagnement des étudiants. Enfin, les relations avec les employeurs et les CFA en seront renforcées. Les améliorations à destination des apprentis profiteront à tous les étudiants.

Charles LESECQ demande comment est choisi le représentant des alternants.

Virginie ZINT répond qu'il sera élu ultérieurement.

Caroline CARLOT-SCHMITT remarque que la thématique de l'égalité femmes-hommes pourrait être ajoutée.

Virginie ZINT confirme que cette idée est englobée dans la notion de diversité.

Le point 19 est approuvé à l'unanimité (24 voix favorables).

21. Attribution de bourses étudiantes pour des « projets collaboratifs » dans le cadre du dispositif Innovation Lab

Camille FAUTH indique que ce dispositif est porté par le pôle entrepreneuriat de l'Unistra. Il porte sur 16 semaines pour soutenir le développement des compétences transversales des étudiants via une pédagogie par projets. Les étudiants en Master sont visés. Ce dispositif permet de se substituer aux périodes de stages des formations, sous condition de l'accord des responsables de formation. Tous les étudiants inscrits auront droit à une bourse.

Le point 21 est approuvé à l'unanimité (24 voix favorables).

22. Dossier de demande d'accréditation du CLES

Thierry BURGER-HELMCHEN explique que l'Unistra est un centre CLES (Certification de compétence en Langues de l'Enseignement Supérieur). Ces centres nationaux doivent obtenir une accréditation du ministère. Au préalable, le dossier local doit être validé par la CFVU.

Le point 22 est approuvé à l'unanimité (24 voix favorables).

Conventions nationales

23. Convention entre l'Unistra et l'UHA dans le cadre de la délivrance du CLES

Thierry BURGER-HELMCHEN indique que l'UHA n'étant pas un centre CLES, ils souhaitent bénéficier de l'accréditation de l'Unistra.

Alexandra KNAEBEL précise qu'il s'agit d'un renouvellement.

Le point 23 est approuvé à l'unanimité (24 voix favorables).

24. Convention pour la Faculté de théologie catholique avec l'Institut catholique de Lyon

Thierry BURGER-HELMCHEN souligne que cette convention correspond quasiment mot pour mot aux autres conventions ratifiées avec cette Faculté.

Charles LESECQ souligne que les étudiants en Institut privé sont exonérés des frais différenciés.

Thierry BURGER-HELMCHEN répond qu'il s'agit d'un cas unique en France. Cela ne peut fonctionner que pour cette composante spécifique. Cela étant, la remarque est compréhensible.

Le point 24 est approuvé à la majorité (10 voix favorables, 6 voix défavorables, 8 abstentions).

25. Convention entre l'Unistra et la HEAR sur le double diplôme licence/master Composition et interprétation musicale – Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (reporté)

Point reporté à une prochaine séance.

26. Renouvellement de la convention entre l'Unistra et l'UHA pour le CFA Universitaire Alsace

Thierry BURGER-HELMCHEN déclare que ce CFA permet de faire fonctionner des formations en apprentissage.

Caroline CARLOT-SCHMITT estime que les modalités financières posent un problème. Le CFA ne reverse pas ce qu'il doit à l'Unistra. Cela crée des difficultés au niveau administratif, et pour les enseignants. Il est inquiétant de voir que le suivi des financements est très compliqué.

Thierry BURGER-HELMCHEN confirme qu'il y a un problème d'ordre financier avec le CFA. La Direction du CFA ayant changé récemment, il faut souhaiter que la situation s'améliore dans le futur.

Caroline CARLOT-SCHMITT salue l'investissement de la DFI qui gère ces dysfonctionnements.

Alexandra KNAEBEL ajoute que des discussions sont en cours pour mettre en place de nouvelles procédures avec le CFA, sur les aspects financiers, et de manière plus générale.

Christophe DE CASTELJAU partage ces inquiétudes. Un travail est en cours pour établir une convention pluriannuelle. L'inspection des affaires sanitaires a émis de nombreuses préconisations sur les relations entre l'Unistra et le CFA.

Benoit MASQUIDA remercie Mme CARLOT-SCHMITT d'avoir alerté l'instance sur cette situation. Les autres élus n'en avaient pas connaissance.

Le point 26 est approuvé à la majorité (22 voix favorables, 2 abstentions).

27. Renouvellement de la convention pour la Faculté des sciences du sport et la Faculté des sciences de la vie avec l'UHA et l'IFMK

Le point 27 est approuvé à l'unanimité (24 voix favorables).

28. Renouvellement de la convention de co-accréditation pour la Faculté de physique et ingénierie avec l'INSA Strasbourg

Le point 28 est approuvé à l'unanimité (24 voix favorables).

29. Renouvellement de la convention de co-accréditation pour la Faculté de géographie et d'aménagement avec l'INSA Strasbourg et l'ENSAS

Le point 29 est approuvé à l'unanimité (24 voix favorables).

30. Renouvellement des conventions pour la Faculté de physique et ingénierie

30.1. Avec le lycée Ort de Strasbourg

30.2. Avec le lycée Ort de Montreuil

Les points 30.1 et 30.2 sont approuvés à l'unanimité (24 voix favorables).

31. Avenant 2 à la convention annuelle 2024/2025 entre l'Unistra et le Crous de Strasbourg pour l'hébergement des étudiants accueillis dans le cadre des programmes d'échanges

Caroline CARLOT-SCHMITT estime qu'il faudrait simplifier la rédaction de cette convention pour éviter de faire des avenants sur un tel sujet. Il serait notamment possible de prévoir des fourchettes.

Thierry BURGER-HELMCHEN répond que des rappels réguliers sont effectués sur le fait d'éviter de faire trop d'avenants aux conventions. Ils sont diversement entendus.

Le point 31 est approuvé à l'unanimité (24 voix favorables).

Conventions internationales

32. Accord de coopération internationale pour la Faculté de psychologie avec la RPTU Kaiserslautern-Landau (Allemagne)

Angélique DANIEL explique que ce parcours est prévu en 4 semestres : M1 dans l'Université d'origine et M2 dans l'Université partenaire. Cela débouche à un diplôme de « Master mention psychologie sociale du travail et des organisations » à l'Unistra, et le « Master of Science » de Landau.

Le point 32 est approuvé à l'unanimité (24 voix favorables).

33. Avenant modificatif à l'accord de coopération internationale pour la Faculté de théologie catholique avec le Centre Jean XXIII-Grand Séminaire Luxembourg (Luxembourg)

Angélique DANIEL explique que cet avenant a pour objectif d'exonérer les étudiants extracommunautaires des frais différenciés, afin de ramener le montant acquitté au même niveau que les étudiants nationaux et communautaires.

Le point 33 est approuvé à la majorité (10 voix favorables, 6 voix défavorables, 8 abstentions).

34. Avenant modificatif à l'accord de coopération internationale pour l'IUT Robert Schuman avec la Hochschule Landshut (Allemagne)

Angélique DANIEL rappelle que cette convention a été signée pour une durée de 5 ans en 2022. Le parcours se fait en 7 semestres (6 semestres d'études et 1 semestre de stage). L'avenant a pour objectif de matérialiser le passage du DUT au BUT. En outre, les conditions de recrutement des étudiants ont été modifiées pour intégrer les mesures de tutorat et de préparation interculturelle, qui existaient mais qui ne figuraient pas dans l'accord.

Le point 34 est approuvé à l'unanimité (24 voix favorables).

35. Divers

Aucun point divers n'est évoqué.

En l'absence d'autres remarques, la séance est levée à 17 h 08.